



**GRAND RAID 73**  
**Règlement de la 21<sup>ème</sup> édition**  
**Samedi 25 mai 2024**

**1. ORGANISATION**

L'association « Grand Raid 73 » en collaboration avec les communes de Cruet, La Thuile, Aillon Le Jeune, Thoiry, Le Désert et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges organise le 25 mai 2024 différentes courses de trail :

- le « Grand Raid 73 » en solo et relais de 2,
- Le Bauju,
- Le Petit Savoyard,
- le 10 km des vignes.
- un parcours marche, non chronométré.

**2. CONDITIONS D'ADMISSION**

Compétitions ouvertes à toute personne âgée de plus de 20 ans pour le «Grand Raid 73», « Le Bauju » et le «Petit Savoyard» et de plus de 16 ans pour le «10 km des Vignes», licenciée ou non.

**Pour les Jeunes né(e)s après le 24 mai 2006, mineurs au jour de la course, une autorisation parentale est obligatoire.**

Les concurrents devront fournir lors de l'inscription :

\* soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an,

\* Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

\* ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), soit leur licence FFA, soit le Pass'Running (copie à joindre lors de l'inscription), les licences FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.

**Toute autre licence, quel que soit le sport ne sera pas acceptée.**

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents **et du paiement**, l'inscription ne sera pas prise en compte.

**3. INSCRIPTIONS**

Inscriptions en ligne depuis le site Internet de l'événement [www.grandraid73.fr](http://www.grandraid73.fr)

ou par courrier adressé à :

Grand Raid 73  
Sandrine Richon  
Mairie, 484 rue Marius Canton  
73800 CRUET

[inscription@grandraid73.fr](mailto:inscription@grandraid73.fr)

**Les droits d'inscription comprennent :**

- Pour le Grand Raid 73km solo et relais :

La participation à la course, la dotation d'inscription, le petit déjeuner, le repas d'après course et pour le solo, le cadeau finisher (*pas de cadeau finisher pour les relais*)

- Pour le Bauju 50km :  
La participation à la course, la dotation d'inscription, le repas d'après course.
- Pour le Petit Savoyard 23 km :  
La participation à la course, la dotation d'inscription.
- Pour le trail des vignes 10 km :  
La participation à la course, la dotation d'inscription.

## Tarifs

GRAND RAID 73	LE BAUJU	PETIT SAVOYARD
<b>SOLO :</b> Jusqu'au 30 avril 2024 : 78 € Du 1 <sup>er</sup> au 22 mai 2024 : 85 €	Jusqu'au 30 avril 2024 : 58 € Du 1 <sup>er</sup> au 22 mai 2024 : 65 €	Jusqu'au 30 avril 2024 : 27 € Du 1 <sup>er</sup> au 22 mai 2024 : 30 €
<b>EN RELAIS 2 COUREURS</b> Jusqu'au 30 avril 2024 : 90 € Du 1 <sup>er</sup> au 22 mai 2024 : 100 €		Option : Repas d'après course à souscrire lors de l'inscription si souhaité. (15 €)

### 10 KM DES VIGNES

Inscription jusqu'au 24 mai 2024, 20h00 : course seule 12 €. Option : Repas d'après course à souscrire lors de l'inscription si souhaité. (15 €)

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 150 coureurs sera atteint

**Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 900 coureurs pour les cinq courses sera atteint ou au plus tard le 22 mai 2024 à 20h00 – Sauf 10Km au plus tard le 24 mai 20h00**

### MARCHE

Pas de certificat médical, inscriptions possibles sur place.

Jusqu'au 25 mai 2024, 9h00, marche seule 8 €, marche avec repas 23 €.

## 4. PARCOURS

Il est obligatoire de suivre le balisage de chaque parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve. Évoluant dans des espaces naturels nous devons parfois apporter des modifications de parcours qui peuvent avoir des répercussions sur les distances et les dénivelés annoncés.

### A : Le Grand Raid 73 solo et relais de 2 en semi auto suffisance.

Départ : 5h00

Distances :

**Solo** : 74,5km avec 5.300m de D+

**Relais à Aillon le Jeune** : 1er relais, 44,4 Km 3.500 D+, 2ème relais 30,1 Km 1.800 D+, le transport n'est pas pris en charge par l'organisation.

4 barrières horaires, 5 ravitaillements.

- Côtes Gueulets, km 16,6 ravitaillement complet. Barrière horaire à 9h00 départ du poste
- Le Labiaz, km 31,8 ravitaillement complet.
- Les Aillons, km 44,4 ravitaillement complet. Barrière horaire à 15h30 départ du poste.
- Mont Pelat, km 60,5 ravitaillement complet. Barrière horaire à 19h00 départ du poste.
- Col de Marocaz, km 66,2 ravitaillement complet. Barrière horaire à 21h00 départ du poste.

Temps limite de course 18h00.

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

**NB** : Pour des raisons de sécurité le passage du Golet de L'Agneau sera une zone de dépassement interdit. Il vous sera demandé de respecter ce point de règlement (informations début de zone et fin de zone seront signalées sur site)

### B : Le Bauju semi auto suffisance.

Départ : 8h

Distance : 50km avec 3.300m de D+

2 barrières horaires, 4 ravitaillements.

- Côtes Gueulets, km 16,6 ravitaillement complet
- Les Aillons, km 22,5, ravitaillement complet. Barrière horaire à 14h30 départ du poste.
- Mont Pelat, km 36, ravitaillement complet. Barrière horaire à 17h00 départ du poste.
- Col de Marocaz km 42,7, ravitaillement solide.

Temps limite de course 13h00.

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

### **C : Le Petit Savoyard**

Départ : 9h

Distance : 23km avec 1450m de D+ 1 barrière horaire, 2 ravitaillements :

- Lac de la Thuile, km 10, ravitaillement complet. Barrière horaire 11h30 départ du poste
- Col du Marocaz km 15, ravitaillement complet.

### **D : 10 km des Vignes**

Départ : 9h30

Distance : 10 km avec 500m de D+. Route du Marocaz, km 6, ravitaillement eau

### **E : Marche : non chronométrée**

Départ : 9h45

Distance : environ 10km avec 250m de D+. Ravitaillement festif à mi-parcours.

## **5. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

### **A : Grand Raid 73 :**

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- 1 lampe en état de marche.
- Sifflet.
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Réserve alimentaire.
- Un téléphone chargé.
- Chaussures adaptées à la pratique du trail.
- Une bande élasto 6cmx1m

### **B : Le Bauju :**

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Réserve alimentaire.
- Un téléphone chargé.
- Chaussures adaptées à la pratique du trail.
- Une bande élasto 6cmx1m

### **C : Petit Savoyard :**

- Réserve d'eau de 0,5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Réserve alimentaire.

## **D : 10 km des Vignes**

- Gobelet obligatoire (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).

Des contrôles inopinés auront lieu sur les parcours, tout coureur ne possédant pas son matériel obligatoire sera disqualifié.

## **6. ANNULATION**

L'annulation de l'inscription n'est possible que dans les cas suivants :

- Un accident, maladie ou décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation, ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédents la course.

En cas d'accident ou maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande d'annulation devra être adressée au Grand Raid 73 par courrier ou mail exclusivement au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Les demandes seront traitées dans les 2 mois qui suivent l'épreuve.

Pour toute demande faite :

- avant le 31 mars 2024, remboursement des droits d'inscription réellement encaissés, moins 5€ pour frais de dossier.
- du 1er avril au 18 mai 2024, remboursement de 60% des droits d'inscription réellement encaissés.
- au-delà du 18 mai 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

## **7. MISE HORS COURSE**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- absence de dossard,
- falsification de dossard,
- absence du matériel obligatoire,
- retard au départ de la compétition,
- non pointage aux postes de contrôle,
- pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritux),
- refus de se faire examiner par un médecin,
- dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle,
- ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones de ravitaillement.

Toute personne souhaitant porter réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course. Les décisions du jury seront sans appel.

### **Changement de courses :**

Les changements de courses seront pris en compte jusqu'au 18 mai 2024 sous réserve que le nombre maximum de participants sur la course souhaitée ne soit pas atteint et du versement des éventuels surcoûts.

- Aucun remboursement ne sera effectué si le changement se fait pour une course de distance inférieure.

## **8. ENVIRONNEMENT**

Respectons la nature !

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir. Respectez la faune et la flore.

Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe parc naturel régional du massif des Bauges et d'y revenir.

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié

## **9. ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence **le cas échéant**, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

## **10. SECURITE**

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC course.

Une équipe médicale sera présente sur le parcours et sur la base pendant toute la durée de l'épreuve.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte médicalement à continuer l'épreuve.

Les épreuves empruntent des sentiers, qui peuvent être utilisés par d'autres usagers, et quelques brèves sections de routes, ouvertes à la circulation, où les concurrents devront respecter le code de la route et rester vigilants, malgré la présence des signaleurs pour assurer la sécurité.

## **11. METEO**

En cas de conditions météorologiques défavorables et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires.

Les frais d'engagements restant acquis.

Toute décision sera prise par le jury de l'épreuve.

## **12. CONTROLE – ABANDON**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course sous peine de sanction.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement **prévenir le responsable du poste de ravitaillement le plus proche** ou le PC Course (N° sur le dossard), et lui remettre son dossard et la puce électronique.

## **13. REMISE DES DOSSARDS**

Les dossards seront remis à la salle des fêtes de Cruet.

Grand Raid 73 solo et relais de 2 :

- vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 mai 2024 de 3h00 à 4h30.

Le Bauju :

- vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 mai 2024 de 6h00 à 7h30.

Le Petit Savoyard :

- vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 mai 2024 de 7h00 à 8h30

10 km des Vignes :

- vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 19h00 et samedi 25 mai 2024 de 7h00 à 9h00

## **14. DEPARTS**

### Grand Raid 73 solo et relais de 2 :

- Départ le 25 mai 2024 devant la salle des fêtes de Cruet à 5h00 précédé d'un briefing à 4h50

### Le Bauju :

- Départ le 25 mai 2024 à 8h00 devant la salle des fêtes de Cruet à 8h00 précédé d'un briefing à 7h50

### Le Petit Savoyard :

- Départ le 25 mai 2024 devant la salle des fêtes de Cruet à 9h00 précédé d'un briefing à 8h50

### 10 km des Vignes :

- Départ le 25 mai 2024 devant la salle des fêtes de Cruet à 9h30 précédé d'un briefing à 9h20

### Marche :

- Départ le 25 mai 2024 devant la salle des fêtes de Cruet à 9h45.

## **15. CLASSEMENTS – RECOMPENSES**

Des récompenses seront attribuées comme suit :

- 73 km solo : 3 premiers hommes et femmes
- 73 km relais : premières équipes Femme, Homme et Mixte
- 50 km : 3 premiers hommes et femmes
- 23 km : 3 premiers hommes et femmes
- 10 km : 3 premiers hommes et femmes.
- Un lot aux premiers de chaque catégorie H et F, non cumulable avec le précédent, sur le 73 km Solo, le 50 km et 23 km.

Les catégories Masters seront récompensées comme suit (regroupement de catégorie) : M0 et M1, M2 et M3, M4 et M5, M6 et au-delà.

Un souvenir finisher à tous les arrivants du Grand Raid 73 solo.

## **16. DROIT IMAGE**

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## **17. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les données personnelles des concurrents seront exploitées uniquement à l'usage de l'évènement : inscription, secours, classement. Conformément à la loi « informatique et libertés », les concurrents peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par mail à l'adresse [grandraid73@gmail.com](mailto:grandraid73@gmail.com)

## **18. CONDITIONS GENERALES**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

\*\*\*\*\*

Renseignements : [contact@grandraid73.fr](mailto:contact@grandraid73.fr)

Contact inscriptions : [inscription@grandraid73.fr](mailto:inscription@grandraid73.fr)

Site web : <http://www.grandraid73.fr>